



## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, ROUTE DE LA MONTAGNE, NOTRE-DAME-DU-PORTAGE (QUÉBEC) G0L 1Y0  
TÉL. 418-862-9163, FAX 418-862-5240, DIRECTIONGENERALE@NOTRE-DAME-DU-PORTAGE.CA

---

### AVIS DE PUBLIC

---

#### À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité

Lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2023, le conseil municipal a adopté 1) le règlement no 2023-04-438 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme et 2) le règlement no 2023-05-439 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement conformément et simultanément à la modification du plan d'urbanisme.

Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces deux règlements au plan d'urbanisme de la Municipalité. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, elle doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration dudit délai de 30 jours.

Une copie de ces règlements peut être consultée au bureau municipal, 560, route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage.

Donné à Notre-Dame-du-Portage le 31 mai 2023.

---

Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Line Petitclerc, secrétaire-trésorière à Notre-Dame-du-Portage, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 et 17 heures, le 31 mai 2023, à l'Église et l'Édifice municipal.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,

---

Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière